



NOTE SUR

**LE SYSTEME DE PREFERENCES COMMERCIALES ENTRE LES ETATS
MEMBRES DE L'OCI**

PRESENTEE PAR LE

CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

A LA

**41EME COMMISSION ISLAMIQUE POUR LES AFFAIRES
ECONOMIQUES, CULTURELLES ET SOCIALES**

**Djeddah-Royaume d'Arabie Saoudite
13-15 Mars 2018**

SOMMAIRE

	PAGE
RAPPEL	3
ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD	4
ROLE DU CIDC EN TANT QUE MEMBRE DU SECRETARIAT DU COMITE DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES	5
SEMINAIRE DE FORMATION SUR LE SPC/OCI ET SES PROTOCOLES AU PROFIT DES CADRES DES PAYS DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ECONOMIQUE (OCE)	7
SEMINAIRE NATIONAL DE FORMATION SUR LE SPC/OCI ET SES PROTOCOLES AU PROFIT DES CADRES DE L'ETAT DU QATAR	8
SEMINAIRE SUR LE SPC ET SES PROTOCOLES POUR LE SURINAME ET LA GUYANE, SURINAME	8
SEMINAIRE DE FORMATION SUR « L'ACCORD SPC/OCI ET SES PROTOCOLES AU PROFIT DES PAYS AFRICAINS MEMBRES DE L'OCI », MAROC	8
SEMINAIRE DE FORMATION SUR « L'ACCORD SPC/OCI ET SES PROTOCOLES AU PROFIT DES CADRES DE L'ETAT DE PALESTINE ET DU ROYAUME DE JORDANIE », JORDANIE	10
LISTE DES ETATS MEMBRES AYANT SIGNE ET RATIFIE LES ACCORDS SOUS LES AUSPICES DU CIDC ET DU COMCEC	14

L'ACCORD CADRE SUR LE SYSTEME DE PREFERENCES COMMERCIALES ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

I- RAPPEL

L'idée d'instaurer un Système de Préférences Commerciales propre aux Etats Membres de l'OCI trouve ses fondements dans l'Accord Général pour la Coopération Economique Technique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI et plus particulièrement dans la Déclaration de la MECQUE et le Plan d'Action pour la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI adoptés par la troisième Conférence au Sommet de l'OCI en 1981.

En effet, le point 7 de l'alinéa II du Plan d'Action a recommandé de :

«Faire un inventaire des systèmes préférentiels appliqués par des groupes d'Etats Membres, en vue de les renforcer et de les relier afin de pouvoir établir d'une manière progressive un système commercial préférentiel généralisé à tous les Etats Membres intéressés.

Ce système serait basé sur les principes de la réciprocité des avantages qui rapportent des bénéfices à tous les participants et qui tiennent compte des niveaux respectifs du développement économique et industriel, des régimes commerciaux et des obligations individuelles des Etats Membres....».

En application des résolutions pertinentes du 3^{ème} et du 4^{ème} Sommet de l'OCI qui ont élu les échanges Commerciaux parmi les secteurs prioritaires, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et commerciale (COMCEC) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), ont travaillé à pied d'œuvre coude à coude depuis 1984 pour la confection d'un projet d'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (SPC/OCI).

En effet, dès sa première session tenue en 1984 à Istanbul, le COMCEC a recommandé la création d'un groupe de travail pour arrêter les principes et les règles devant régir les négociations ; ce groupe tiendra sa première réunion en 1986 à Izmir (Turquie) qui sera suivie de la mise au point, par le CIDC, de la première version du SPC/OCI.

Afin de consacrer solennellement la nécessité de mettre en place un système de préférences commerciales propre aux Etats Membres de l'OCI, le COMCEC a adopté, lors de sa 4^{ème} Session tenue à Istanbul en Septembre 1988, une déclaration d'intention portant sur l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres indiquant les principes de base et les orientations à suivre pour la mise en place d'un tel système.

Pendant ce laps de temps, le CIDC s'est attelé à affiner le projet d'accord, suite notamment à des consultations avec le GATT et la CNUCED, et l'a soumis à l'appréciation des experts des Etats Membres qui se sont réunis à deux reprises, en décembre 1989 (en Turquie) et en 1990 (à Casablanca), pour mettre les touches finales au projet d'accord.

Six années après son inscription dans l'agenda des réunions du COMCEC, l'Accord Cadre sur le SPC/OCI fut entérinée par la 6^{ème} session du COMCEC qui l'a soumis au Secrétariat Général de l'OCI pour signature et ratification.

Le SPC/OCI est entré en vigueur en octobre 2003

II- ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

L'Accord SPC/OCI a été déposé en 1990 auprès du Secrétariat Général de l'OCI pour signature et ratification, d'après l'article 18 il entrera en vigueur trois mois après la date de dépôt des instruments de ratification de la part de 10 Etats Membres.

En Novembre 2014, **quarante et Un** Etats Membres ont signé l'Accord-Cadre SPC/OCI : Royaume d'Arabie Saoudite, République Populaire du Bangladesh, Royaume du Bahreïn, République du Bénin, Burkina Faso, République du Cameroun, République de Côte d'Ivoire, République de Djibouti, République Arabe d'Egypte, Etat des Emirats Arabes Unis, République du Gabon, République de Gambie, République de Guinée, République de Guinée Bissau, République d'Indonésie, République d'Irak, République Islamique d'Iran, Royaume Hachémite de Jordanie, Etat du Koweït, République du Liban, La Libye, Royaume du Maroc, la Malaisie, les Maldives, République Islamique de Mauritanie, République du Niger, République Fédérale du Nigeria, Sultanat d'Oman, République d'Ouganda, République Islamique du Pakistan, Etat de Palestine, Etat du Qatar, République du Sénégal, République de Sierra Leone, République de Somalie, République du Soudan, République Arabe Syrienne, République du Tchad, République Tunisienne, République de Turquie et l'Union des Comores.

Trente et Un Etats Membres l'ont ratifié : Royaume d'Arabie Saoudite, Royaume du Bahreïn, République Populaire du Bangladesh, République du Cameroun, République de Djibouti, République Arabe d'Egypte, Etat des Emirats Arabes Unis, République du Gabon, République de Gambie, République de Guinée, République d'Indonésie, République d'Irak, République Islamique d'Iran, Royaume Hachémite de Jordanie, Etat du Koweït, République du Liban, la Libye, la Malaisie, les Maldives, Royaume du Maroc, République Islamique de Mauritanie, Sultanat d'Oman, République d'Ouganda, République Islamique du Pakistan, Etat de Palestine, Etat du Qatar, République du Sénégal, République de Somalie, République Arabe Syrienne, République Tunisienne et République de Turquie.

Le quorum légal (10 Etats) requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord Cadre sur les Préférences Commerciales entre les Pays Islamiques a donc été dépassé suite à la ratification de la République du Cameroun en Septembre 2002.

Le Protocole sur le Schéma du tarif préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS) a été ratifié par **18** Etats Membres de l'OCI, il s'agit de : Royaume d'Arabie Saoudite, Royaume du Bahreïn, République Populaire du Bangladesh, Etat des Emirats Arabes Unis, République de Gambie, Etat du Koweït, Royaume Hachémite de Jordanie, République Islamique d'Iran, Malaisie, Royaume du Maroc, République Islamique de Mauritanie, Sultanat d'Oman, Etat de Palestine, République Islamique du Pakistan, Etat du Qatar, République de Somalie, République Arabe Syrienne et la République de Turquie.

Le PRETAS est entré en vigueur le 5 février 2010

Les règles d'origine du SPS/OCI ont été signés par **32** pays, à savoir : Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Indonésie, Iran, Jordanie, Etat du Koweït, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et la Turquie. En outre, **18** pays l'ont ratifié : Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Emirats Arabes Unis, Gambie, Indonésie, Iran, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maroc, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Somalie, Syrie et la Turquie. Les règles d'Origine sont entrées en vigueur le 9 Août 2011.

A ce jour, **14** Etats Membres de l'OCI suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Turquie, Malaisie, Syrie, Bangladesh, **Iran**, Pakistan et la Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la liste des produits pour les concessions tarifaires dans le cadre du SPC/OCI.

Par ailleurs, durant le séminaire sur les règles d'origine de l'Accord SPC/OCI organisé par le Bureau du COMCEC et le TOBB de Turquie en janvier 2015 à Ankara, il a été recommandé aux pays participants de mettre à jour leur liste de concession de produits en Système Harmonisé 8digits version 2015 afin de faciliter le lancement d'un nouveau round de négociations commerciales des pays de l'OCI.

Durant la 32^{ème} Session du Comité de Suivi du COMCEC qui a eu lieu à Ankara les 17-18 mai 2016, le Comité a invité le Secrétariat du CCG au nom de ses six États Membres et le Maroc à transmettre leurs listes de concession mises à jour au Secrétariat du CNC dans les meilleurs délais en vue de saisir les opportunités d'accès aux marchés créés par le SPC-OCI. Le Comité s'est félicité de la notification faite par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI.

Le Comité a salué la soumission par la Turquie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la Malaisie et la République Islamique d'Iran des listes de concession mises à jour au Secrétariat du CNC.

Le Comité a demandé aux États Membres concernés de notifier le Secrétariat du CNC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais. A cet effet, Il est demandé aux Etats Participants de transmettre, les exemplaires des certificats d'origine et les spécimens des empreintes des cachets utilisés dans leurs bureaux de douane au Secrétariat du Comité de Négociations du Commerce.

Le Comité a demandé au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et aux autres Institutions pertinentes de l'OCI de continuer d'organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le cadre du SPC-OCI.

III/ ROLE DU CIDC EN TANT QUE MEMBRE DU SECRETARIAT DU COMITE DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES

La 19^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) a chargé le CIDC et le bureau de Coordination du COMCEC du Secrétariat du Comité de Négociations Commerciales.

Dans ce cadre, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce offre l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI sous forme de sessions de formation destinés aux cadres opérant dans le domaine du commerce extérieur ou en soumettent des notes explicatives et de l'Accord-Cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI et sur le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS), ainsi que le protocole sur les règles d'origine.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce présente des notes explicatives détaillées relatives à des questions débattues dans le cadre des négociations sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI et sur le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS), ainsi que le protocole sur les règles d'origine.

A cet égard, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a récemment préparé des notes explicatives sur « l'Accord Cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI et sur le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS), destiné aux pays du Conseil de Coopération du Golf et l'Indonésie.

Avec la conclusion heureuse du 1^{er} et du 2^{ème} Round, le CNC va poursuivre ses travaux qui vont s'orienter dans deux directions : d'une part la mise en œuvre du PRETAS, notamment la mise en œuvre du Fast Track, et d'autre part l'examen de la question de l'élimination des mesures para-tarifaires et non tarifaires.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles, le CIDC a envoyé des lettres circulaires aux Etats Membres Participants en mars, avril et mai 2015 relatives à la liste de contrôle de la mise en œuvre des Règles d'Origine, la reconversion des lignes tarifaires de 2003 à la version 2015 des tarifs appliqués afin de faciliter les négociations commerciales entre ces pays. La date limite de la soumission de ces informations était le 1^{er} Mars 2016 selon la résolution 29 de la 31^{ème} Session Ministérielle du COMCEC tenue en Novembre 2015 à Istanbul.

Depuis 2012, les séminaires de sensibilisation suivants ont été organisés :

- Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles : Tripoli-Libye 13-14 Mars 2012 ;
- Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des pays membres de la Ligue Arabes : Kuwait-City, Etat du Koweït, 14-15 Mai 2012 ;
- Séminaire sur «la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et leur impact sur le processus d'intégration régionale dans les pays arabes», Casablanca, Royaume du Maroc, 4-6 Juin 2012 ;
- Séminaire National de Vulgarisation des Services du CIDC et de la BID, Casablanca, Royaume du Maroc, 7 juin 2012 ;
- Séminaire de formation dans le domaine du commerce international et islamique au profit des cadres du Ministère du Commerce de la République d'Irak, Casablanca, Royaume du Maroc, 26 – 30 juin 2012 ;
- Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et les questions relatives à l'OMC, 17-19

Mars 2013, Bagdad – République d'Irak ;

- Séminaire sur le Système des Préférences Commerciales des pays de l'OCI au profit du secteur privé, Sharjah, Emirats Arabes Unis, 20 Mars 2014 ;
- Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres du Sultanat d'Oman : Mascate, 15-16 Septembre 2014 ;
- Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres du Royaume d'Arabie Saoudite : Riyad, 22-24 Septembre 2014.

En 2015, les autres séminaires organisés par le CIDC sont :

- **Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres des pays de l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) :** Istanbul, République de Turquie, 7-9 Avril 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de coopération, entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC en sa capacité du Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales du SPC/OCI a co-organisé avec le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID en collaboration avec le Ministère de l'Economie de la République de Turquie et le Bureau du COMCEC, un séminaire de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres des pays de l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) et ce à Istanbul du 7 au 9 avril 2015.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres de ces pays de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles et de son processus de démantèlement tarifaire et de la sélection des listes de concessions et de l'impact dudit Accord sur les échanges commerciaux intra-OCI des pays Membres de l'OCE.

Plus de 30 participants des pays et organisations suivants ont pris part à ce séminaire : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan, le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID, le CIDC, le Bureau du COMCEC et l'OCE.

A cette occasion, les experts du CIDC, du COMCEC et de l'OCE ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation des activités du CIDC, du COMCEC et de l'OCE ;
- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles (CIDC) ;
- Structure et méthodologie des négociations (CIDC) ;
- L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC (CIDC) ;
- Résultats des deux Rounds de Négociations (CIDC) ;
- Présentation du Protocole des Règles d'Origine (COMCEC) ;
- Présentation de l'impact réglementaire du SPC/OCI et de l'impact sur le commerce des Pays de l'ECO (CIDC).

- **Séminaire National de Formation sur le SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres de l'Etat du Qatar** - Doha, 13-14 avril 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC, le Ministère de l'Economie et du Commerce de l'Etat du Qatar et le Centre ont

organisé un séminaire national de formation sur le SPC/OCI et ses protocoles à Doha du 13 au 14 avril 2015.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres des secteurs public et privé de l'Etat du Qatar de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles afin de contribuer au développement des échanges commerciaux entre ce pays et les autres Etats Membres de l'OCI.

A cette occasion, les experts du CIDC ont présenté les thèmes suivants :

Présentation de l'OCI et du CIDC

- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- Structure et méthodologie des négociations ;
- L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- Résultats des Négociations ;
- L'impact de l'Accord sur l'économie Qatari ;
- L'intégration économique et impact réglementaire du SPC/OCI ;
- Les procédures d'adhésion au SPC/OCI et les instruments techniques.

Plus de 20 cadres du secteur public et privé de l'Etat du Qatar ont pris part à ce séminaire.

- **Séminaire sur le SPC et ses protocoles pour le Suriname et la Guyane**, Paramaribo, Suriname, 1^{er} Juin 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Secrétariat Général de l'OCI et de la dynamisation de la coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC, le Centre en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie de la République du Suriname, un séminaire de sensibilisation du SPC/OCI et ses protocoles au profit des secteurs public et privé de la République du Suriname et de la République de la Guyane et ce à Paramaribo, le 1^{er} juin 2015. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Suriname a assisté à la séance d'ouverture du Séminaire. L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les agents des secteurs public et privé de l'importance de l'Accord sur le développement du commerce intra-OCI de ses pays. Plus de 50 personnes ont pris part à ce séminaire. Les experts du CIDC ont présenté l'Accord et ses protocoles, les résultats des rounds de négociations, sa compatibilité avec les règles de l'OMC, l'impact de l'accord sur le commerce intra-OCI de deux pays.

- **Séminaire de formation sur « l'Accord SPC/OCI et ses protocoles au profit des pays africains membres de l'OCI »**, Casablanca-Royaume du Maroc, 28- 30 mars 2016

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Ministres du Commerce Extérieur des pays de l'OCI et particulièrement celles relatives à la sensibilisation de l'Accord Cadre des Préférences Commerciales de l'OCI (SPC/OCI) et ses protocoles au profit des Groupements Economiques Régionaux, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé en collaboration avec le Ministère en Charge du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc un séminaire de formation sur

« l'Accord SPC/OCI et ses protocoles au profit des pays africains membres de l'OCI », et ce, du 28 au 30 Mars 2016 à Casablanca, Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les Etats Membres des Groupements Economiques Régionaux (GER) tels que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles en vue d'accélérer sa signature et sa ratification par ces Groupements afin de renforcer le développement du commerce intra-OCI.

Les pays suivants ont pris part à ce séminaire : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée- Bissau, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

Les organisations internationales suivantes ont y également participé à savoir : le CIDC, la BID (Département de la Coopération et de l'Intégration et le Bureau Régional de Rabat) et l'UEMOA.

Les experts ont présenté les thèmes suivants :

- ✓ Programme d'Action Décennal de l'OCI et du CIDC pour le Renforcement du Commerce Intra-OCI (2016-2025) ;
- ✓ Programme de Coopération Commerciale Régionale de l'UEMOA ;
- ✓ Présentation de l'Accord-Cadre du SPC/OCI ;
- ✓ Dispositions du SPC/OCI;
- ✓ Structures et Méthodes de Négociations ;
- ✓ Conformité de l'Accord-Cadre SPC/OCI et les Règles de l'OMC ;
- ✓ Présentation du Protocole sur le Schéma du tarif préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS) ;
- ✓ Présentation du Protocole des Règles d'Origine du SPC/OCI
- ✓ Impact du SPC/OCI et ses protocoles sur les Economies des pays de l'UEMOA ;
- ✓ Procédures d'Adhésion au SPC/OCI et modalités pratiques de mise en œuvre.

Durant les sessions, les participants ont posé des questions relatives à l'Accord SPC/OCI, le mécanisme du démantèlement tarifaire, le règlement des différends, le processus de ratification de l'Accord et ses protocoles par les GER tels que l'UEMOA et la révision de certaines parties de l'Accord et l'année de base du démantèlement tarifaire.

Après un débat fructueux, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- ✓ La nécessité d'organiser une réunion du Comité des Négociations Commerciales en 2016 pour examiner le protocole, et notamment pour reconsidérer (2003) comme année de base, qui affectera la mise en œuvre des préférences commerciales entre les Etats Membres ainsi que l'étude de points additionnels pour améliorer l'Accord ;
- ✓ L'élaboration des notes explicatives sur les règles d'origine en anglais et en français pour les Etats Participants aux négociations commerciales entre les pays de l'OCI ;
- ✓ La transmission des conclusions de l'étude sur l'impact du SPC/OCI sur le commerce des pays de l'UEMOA au Secrétariat Général de l'OCI, à la BID et à la Commission de l'UEMOA ;

- ✓ La possibilité d'incorporer des mesures d'accompagnement dans la mise en œuvre dudit Accord ;
- ✓ L'établissement des bases de données sur les barrières non tarifaires (BNT) au commerce de l'observatoire des BNT du CIDC en collaboration avec les GER et leur secteur privé ;
- ✓ L'invitation des points focaux au sein des GER (CEDEAO, UEMOA, CEMAC, COMESA, UMA, Ligue des Etats Arabes) comme observateurs au sein du Comité des Négociations Commerciales de l'OCI ;
- ✓ L'organisation des séminaires régionaux de sensibilisation au profit des Etats Membres en particulier les PMAs ;
- ✓ L'organisation des ateliers de formation sur les règles d'origine et les BNT au profit des Etats Membres ;
- ✓ L'assistance technique aux Etats Membres contractants dans le cadre de la mise en œuvre du PRETAS et du Protocole sur les Règles d'Origine notamment dans l'établissement des listes des concessions ;
- ✓ La réalisation d'études d'impact du SPC/OCI sur les autres régions de l'OCI.

Les organisateurs ont distribué des certificats et des CD-Rom contenant les présentations des experts à tous les participants.

- **Séminaire de formation sur « l'Accord SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres de l'Etat de Palestine et du Royaume de Jordanie », Amman, Royaume Hachémite de Jordanie, 4-5 Avril 2016**

Dans le cadre de la mise en œuvre de coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le CIDC, et suite à la demande du Ministère de l'Economie Nationale de l'Etat de Palestine ; le CIDC et le Ministère Palestinien susmentionné ont organisé en collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Approvisionnement du Royaume Hachémite de Jordanie un séminaire de formation sur le « SPC/OCI et ses protocoles au profit des cadres de l'Etat de Palestine et de la Jordanie », et ce, à Amman, Royaume Hachémite de Jordanie du 4 au 5 Avril 2016.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les cadres des secteurs public et privé de la Palestine et de la Jordanie de l'importance de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles afin de contribuer au développement des échanges commerciaux entre ces pays et les autres Etats Membres de l'OCI.

A cette occasion, les experts du CIDC ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- Structure et méthodologie des négociations ;
- L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- Résultats des Négociations ;
- L'impact de l'Accord sur le commerce Intra-OCI de la Palestine et de la Jordanie ;
- L'intégration économique et impact réglementaire du SPC/OCI ;
- Les procédures d'adhésion au SPC/OCI et les instruments techniques ;

- La Vision de l'OCI sur les résultats de la dixième Conférence Ministérielle de Nairobi de l'OMC ;
- L'expérience Jordanienne avec l'OMC ;
- L'assistance technique fournie par la Banque Islamique de développement et le Centre islamique pour le Développement du Commerce.

Plus de 40 cadres du secteur public et privé de deux pays ont pris part à ce séminaire.

RECOMMANDATIONS :

Après un débat fructueux les participants ont proposé les recommandations suivantes :

1. L'importance de mettre en œuvre le SPC-OCI pour permettre à l'économie palestinienne d'en bénéficier afin d'accroître les liens de synergie et d'intégration économique et commerciale entre la Palestine et le reste des Etats Membres de l'OCI ;
 2. Fournir une assistance technique aux institutions palestinienne des secteurs public et privé dans le but de tirer profit des projets du COMCEC et du Groupe de la Banque Islamique de développement ;
 3. L'importance de tenir la réunion du Comité des Négociations Commerciales des pays de l'OCI dans le but d'élargir le SPC-OCI au commerce des services, le mécanisme du démantèlement des Barrières Non Tarifaires, et les règles spécifiques et efficaces pour le règlement des différends ;
 4. Veiller à ce que l'Etat de Palestine soumette sa liste des concessions pour permettre à l'économie palestinienne de tirer parti des Négociations Commerciales des pays participants, et de lui fournir l'assistance technique pour établir les listes positives des produits pour la mise en œuvre de cet Accord Cadre.
- **Atelier de formation sur le "Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (SPC/OCI)",** Jakarta - République d'Indonésie, 13-14 Septembre 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions de la 32^{ème} Session du COMCEC relatives au SPC-OCI et aux autres résolutions pertinentes des Ministres du Commerce Extérieur des Pays de l'OCI, et particulièrement celles relatives à la sensibilisation à l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les États membres de l'OCI (SPC / OCI) et ses protocoles, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le Bureau de Coordination du COMCEC (CCO) ont organisé en collaboration avec le Ministère du Commerce de la République d'Indonésie, un atelier de formation sur « le Système de Préférences Commerciales entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (SPC-OCI) » à Jakarta du 13 au 14 Septembre 2017.

L'Atelier avait pour objectif de sensibiliser les responsables indonésiens, malaisiens et du Sultanat de Brunei ainsi que les acteurs économiques à la mise en œuvre du SPC-OCI et à ses avantages. L'Atelier a connu par ailleurs la tenue d'une discussion interactive qui a permis aux participants d'aborder certaines questions et défis rencontrés par le gouvernement indonésien lors de l'achèvement du processus de ratification du SPC-OCI.

Plus de 80 participants en provenance de l'Indonésie (secteur public et privé), de Malaisie, du Pakistan, de la Tunisie, de la Turquie, du Koweït, du Bangladesh, du Qatar, de l'Iran ainsi que du Bureau de Coordination du COMCEC et du CIDC ont assisté à cet atelier.

Après les allocutions des représentants du Ministère du Commerce de l'Indonésie, de l'Envoyé Spécial du Président au Moyen-Orient, de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), du Bureau de Coordination du COMCEC et du CIDC, l'atelier un été sommairement exposé aux participants.

Le CIDC, le COMCEC et le Ministère du Commerce de l'Indonésie ont donné des présentations sur les thématiques suivantes :

- ✓ Présentation du Programme d'Action Décennal (2016-2025) de l'Organisation de la Coopération Islamique et du CIDC pour le renforcement du commerce intra-OCI;
- ✓ Présentation sur la coopération commerciale et du SPC-OCI dans la stratégie du COMCEC;
- ✓ Présentation sur l'Etat Actuel du SPC-OCI: Eléments fondamentaux du système et voie à suivre;
- ✓ Présentation de l'Accord-Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les États membres de l'OCI (SPC / OCI);
- ✓ Dispositions du SPC / OCI;
- ✓ Structures et méthodes de négociation ;
- ✓ Le SPC / OCI et les dispositions de l'OMC et les ACR;
- ✓ Présentation des résultats du Premier Cycle des Négociations Commerciales;
- ✓ Présentation du protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel (PRETAS) pour le SPC-OCI;
- ✓ Discussion générale sur l'accélération du processus de signature et de ratification du SPC / OCI et de ses protocoles par l'Indonésie.

Des certificats de participation ont été distribués à tous les participants.

Tous les participants ont souligné l'importance de l'atelier qui leur a permis de comprendre le SPC / OCI et ses protocoles et son rôle dans le renforcement du commerce intra-OCI avec l'Indonésie et son secteur privé.

Le gouvernement indonésien a déclaré qu'il s'assurera de suivre de près cette question et finalisera la ratification des Règles d'Origine après la tenue de discussions internes sur certaines questions telles que :

- L'application du principe NPF aux non-membres de l'OMC qui participent au Schéma de Tarif Préférentiel de l'OCI ;
- Les dispositions des articles 5 et 6 du Protocole des Règles d'Origine concernant le contenu global originaire de l'Etat participant le moins développé qui ne soit pas inférieur à 30% de son prix départ usine.

L'Indonésie est particulièrement préoccupée par le fait qu'elle accorde une teneur en valeur ajoutée régionale d'au moins 40% pour les PMA de l'ANASE, plutôt que de donner un engagement de 30% aux PMA de l'OCI;

- Les dispositions de l'article 22 du Protocole relatif aux règles d'origine relatives à l'importation par envois échelonnés, étant donné que le régime douanier indonésien ne reconnaît pas cette règle. De plus, il serait difficile pour l'Indonésie, en tant qu'État archipel, de contrôler l'importation par tranches dans tous les ports qui s'étendent à travers l'archipel.

Le CIDC a envoyé une lettre officielle après la tenue de l'atelier pour clarifier toutes ces questions.

**LISTE DES ETATS MEMBRES AYANT SIGNE ET RATIFIE LES ACCORDS SOUS LES AUSPICES DU
CIDC ET DU COMCEC (Jusqu'au mois de Novembre 2017)**

ACCORDS	SPC/OCI		PRETAS		REGLES D'ORIGINE		SOUMISSION DES DOCUMENTS
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
Bahreïn	*	*	*	*	*	*	*
Bangladesh	*	*	*	*	*	*	*
Burkina Faso	*		*		*		
Bénin	*		*		*		
Cameroun	*	*	*		*		
Comores	*		*		*		
Côte d'Ivoire	*		*		*		
Djibouti	*	*	*		*		
Egypte	*	*	*				
Emirats .A.U	*	*	*	*	*	*	*
Gabon	*	*					
Gambie	*	*	*	*	*	*	
Guinée	*	*	*		*		
Guinée Bissau	*		*		*		
Indonésie	*	*	*		*		
Irak	*	*					
Iran	*	*	*	*	*	*	*
Jordanie	*	*	*	*	*	*	*
Koweït	*	*	*	*	*	*	*
Liban	*	*					
Libye	*	*					
Malaisie	*	*	*	*	*	*	*
Maldives	*	*					
Maroc	*	*	*	*	*	*	*
Mauritanie	*	*	*	*	*		
Niger	*		*		*		
Nigeria	*		*		*		
Oman	*	*	*	*	*	*	*
Ouganda	*	*					
Pakistan	*	*	*	*	*	*	*
Palestine	*	*	*	*	*	*	
Qatar	*	*	*	*	*	*	*
A. Saoudite	*	*	*	*	*	*	*
Sénégal	*	*					
Sierra Leone	*		*		*		
Somalie	*	*	*	*	*	*	
Soudan	*		*		*		
Syrie	*	*	*	*	*	*	*
Tchad	*						
Tunisie	*	*	*		*		
Turquie	*	*	*	*	*	*	*
TOTAL	41	31	33	18	32	17	14

Source : COMCEC, SG OCI, CIDC.